

ENVIRONNEMENT

Une mise au point sur les dépôts nucléaires

L'autocritique du patron du CEA

Les dépôts nucléaires du Commissariat à l'énergie atomique, et, en particulier, celui de Saint-Aubin (Essonne), actuellement au centre d'une polémique, «ne font courir aucun risque pour la sûreté ou la santé de la population ou des travailleurs du nucléaire», a réaffirmé, vendredi 26 octobre, M. Philippe Rouvillois, administrateur général du CEA.

Mais il y a sans doute «des problèmes de transparence dans les procédures», a-t-il reconnu, qui s'expliquent par «un certain état de confiance latent vis-à-vis du CEA», de la part des pouvoirs publics. Cette situation ayant changé, ces procédures «seront sans doute à formaliser et à revoir pour l'avenir».

En attendant, désireux de prouver qu'il n'y a, de sa part, «ni volonté d'hermétisme, ni sentiment de culpabilité», M. Rouvillois a distribué vendredi, au cours d'une conférence de presse, une note interne du CEA, destinée à préparer un entretien avec M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie. «Vous verrez, je n'ai pas changé un iota», a-t-il lancé, un brin provocateur. Et, effectivement, y sont mis en exergue certains sites pour lesquels existe «un risque important de médiatisation»... En revanche, selon ce document, les dépôts de Saint-Aubin et du Bouchet (Essonne), en butte aux attaques des Verts et d'une partie de la population, ne présentent «aucun danger pour la santé publique».

Cette note, révélée par *Libération*, récapitule une série de sites particulièrement sensibles. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'installations anciennes qui ne correspondent plus toujours aux réglementations actuelles. Parmi elles, des dépôts «hors normes actuelles, mais dont la situation

réglementaire est correcte», et des combustibles irradiés graphite-gaz anciens et dégradés en cours de reconditionnement à Cadarache (Bouches-du-Rhône). Y figurent aussi des sites de stockage pour les «petits producteurs» de déchets à Saclay et Valrho (Essonne), où des «améliorations [sont] possibles sur le plan de la gestion et du contrôle». Ainsi que des installations démantelées ou déclassées à Fontenay-aux-Roses, Grenoble et Pierrelatte, dont «la situation doit être réexamинée au regard des normes actuelles».

Le document mentionne en outre quelques installations qui ne dépendent pas du CEA (laboratoire de Pierre-et-Marie-Curie à Arcueil, dans le Val-de-Marne, anciens sites de production de radium à Gif-sur-Yvette, dans l'Essonne, et à Bandol, dans le Var) où «subsiste une contamination résiduelle un peu élevée». Pour ce qui concerne la situation des déchets radioactifs d'hôpitaux, la situation générale n'est «pas très satisfaisante», en raison d'une sensibilisation insuffisante du personnel.

Toutes ces constatations sont tirées d'un rapport d'une centaine de pages remis au CEA en février dernier, avant le début de la polémique sur Saint-Aubin. Un «examen exhaustif de la situation» à la suite duquel le Commissariat à l'énergie atomique a décidé de consacrer 100 millions de francs en 1991 au seul problème du traitement des déchets sur les centres du CEA, a indiqué M. Rouvillois. Le dépôt de Saint-Aubin, quant à lui, fait l'objet d'une campagne de cartographie de la radioactivité, qui a commencé jeudi 25 octobre, et au cours de laquelle 20 000 points de mesures devraient être relevés.

J-P. D.